

## La ville de Chenôve présélectionnée pour être « Cité éducative »

*Chenôve, jeudi 2 mai 2019* – la ville de Chenôve fait partie des 80 territoires éligibles par l'Etat, le seul retenu en Bourgogne, pour obtenir le label « Cité éducative ».

Cette pré-sélection salue l'engagement de la ville de Chenôve pour ses jeunes et ses enfants, sa politique ambitieuse en matière d'éducation, et le volontarisme constant du maire et de l'équipe municipale. Cette volonté de candidater au label « Cité éducative » s'inscrit dans la continuité et la complémentarité des actions déjà menées, en pleine cohérence avec les besoins et les spécificités du territoire. Les Z'ateliers du mercredi, le dédoublement des classes en Rep +, « Les midis, on lit » avec la signature d'un Contrat Territoire Lecture, le vaste plan d'équipement numérique des écoles associé à une recherche scientifique inédite en France, l'accompagnement à la parentalité... autant d'actions conduites dans une démarche éducative globale qui s'exprime notamment à travers le PEG (Projet Educatif Global) pour l'émancipation et la réussite des petits cheneveliers.

Monsieur le Maire adresse ses plus vifs remerciements à Madame la Rectrice et Monsieur le Préfet pour le soutien apporté dans cette première étape de labellisation. Il salue également le travail et l'investissement de l'ensemble des acteurs qui ont œuvré ces derniers mois en ce sens et qui vont participer d'ici juillet à l'élaboration du dossier de présentation du projet de « Cité éducative » pour Chenôve afin que la ville puisse être officiellement labellisée.

Contact / **Emilie Billot**

*Directrice de la Communication*

Tel : 03 80 51 56 17 • 06 17 41 03 49

Mail : emilie.billot@ville-chenove.fr